

Prix :
gratuit

● Dynamiser et organiser son entreprise

Pour toutes les entreprises

Accompagnement en propriété industrielle

Vous avez développé un produit, un concept ou créé une marque et vous souhaitez les protéger ?

Selon la nature de votre invention (procédé de fabrication, process industriel, nom de marque, dessin, écrit), plusieurs types de protection existent (brevet, droit d'auteur, dépôt de marque, dépôt de modèle).

En fonction de vos objectifs, la CCI vous permet de faire le choix le mieux adapté à votre situation et à vos ambitions.

Elle vous propose une méthodologie pour mener votre projet à bien et avoir la meilleure protection possible au travers :

- d'un entretien avec un chargé de relations clients spécialisé de l'Espace Service Entreprises de la CCI,
- d'un pré-diagnostic,
- d'une recherche d'antériorité,
- d'une mise en relation avec différents organismes et cabinets experts dans le domaine concerné.



« Le dépôt d'une marque dès le dépôt de notre brevet nous a beaucoup aidé. Aujourd'hui notre marque est presque devenue un nom générique pour ce type de produit. »

.....



02 47 47 20 00

La CCI Touraine à votre écoute

